

MASTER OF ARTS HES-SO EN PÉDAGOGIE MUSICALE ORIENTATION ENSEIGNEMENT INSTRUMENTAL OU VOCAL

ADMISSION (CANDIDATS INTERNES ET EXTERNES)

Les conditions générales d'admission sont fixées par les directives-cadres et règlements applicables de la HES-SO et de l'HEMU. Les présentes exigences les complètent dans le cadre de l'admission en Master of Arts HES-SO en Pédagogie musicale (MAP), orientation enseignement instrumental ou vocal.

En complément de l'épreuve instrumentale ou vocale, un entretien en français de 10 minutes est prévu. Cet entretien porte sur le parcours et le projet d'étude du candidat ainsi que sur un dossier qu'il aura préparé (de préférence en français; les langues nationales et l'anglais sont acceptés à l'écrit, mais l'entretien se déroule en français). Ce dossier succinct est composé des documents suivants :

- un curriculum vitae (1 page)
- une lettre de motivation (1 page)
- un argumentaire (entre 1800 et 2000 caractères, espaces non compris) en lien avec l'apprentissage ou l'enseignement musical instrumental/vocal portant sur 1 des 3 items proposés (voir infra).

L'inscription aux admissions s'effectue avant le lundi 1^{er} mars 2021 :

- Via le formulaire d'inscription en ligne : www.hemu.ch/admissions
- ET**
- par courrier électronique, en envoyant votre curriculum vitae, votre lettre de motivation et votre argumentaire à l'adresse suivante : admissions.map@hemu-cl.ch

Les entretiens d'admission se dérouleront par visioconférence ZOOM pour tous les candidats internes et externes, indépendamment du site d'inscription :

- Mardi 23 mars 2021 (8h00 – 11h30)
- Jeudi 25 mars 2021 (8h00 – 11h30)
- Vendredi 26 mars 2021 (8h00 – 18h00)
- Jeudi 1^{er} avril 2021 (8h00 – 12h15)

Dates de réserve (en fonction du nombre d'inscriptions) :

- Jeudi 18 mars 2021 (8h00 – 11h30)
- Lundi 22 mars 2021 (17h15 – 18h30)
- Lundi 29 mars 2021 (17h15 – 18h30)
- Mardi 30 mars 2021 (8h00 – 11h30)

En cas d'impossibilité majeure à l'une de ces dates (ou créneau horaire), nous vous prions de bien vouloir nous en informer au moment de votre inscription à l'aide de tous les justificatifs nécessaires. Les remarques tardives ne pourront pas être prises en compte dans la planification des admissions.

Attention !

Une séance d'information **obligatoire** pour les étudiants admis aura lieu le vendredi 25 juin 2021, de 10h30 à 12h00 (salle à confirmer).

Nous vous remercions d'ores et déjà de réserver cette date.

LISTE DES ITEMS ET CONSIGNE POUR L'ARGUMENTAIRE

Choisissez un item parmi les trois proposés ci-dessous, et proposez un argumentaire de 1 page au maximum en lien avec l'apprentissage/l'enseignement musical instrumental/vocal.

1 – « La situation d'apprentissage ne prend du sens pour celui qui apprend qu'à condition de correspondre à un dessein qu'il ambitionne. » (Develay, 1996).

2 – Les activités d'apprentissage que le musicien-pédagogue développe pour ses élèves sont davantage modelées d'après ses croyances pédagogiques qu'en fonction d'un savoir commun. (Héroux, 2006).

3 – Rester disponibles à l'événement et ouverts à l'altérité. Ce n'est là question ni de conviction, ni de connaissance, mais d' « attitude ». Antécéder sans anticiper, valoriser sans juger et réguler sans régulariser (Hameline et Dardelin, 1977).